Marché À Procédure Adaptée (MAPA)
"VOYAGE A PARIS - 2023"
Cahier des Clauses Administratives Particulières n° 1-2023

Etabli en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Dénomination de l'établissement public local d'enseignement

Lycée Jean Victor Poncelet
11 rue des Anglais
57500 SAINT AVOLD

Téléphone : 03 87 93 94 95
Adresse mail : ce.0570085@ac-nancy-metz.fr

Pouvoir Adjudicateur

Mme Angela HAMMAN, Chef d'établissement

Personne responsable du suivi du présent marché

Mme Barbara HAVEN, Adjoint-Gestionnaire

Type de produits

Transports I Services
PS03 I Sorties et voyages

Code CPV

63511000-4 I Organisation de voyages à forfait

Description

- **Destination** : Voyage à Paris
- **Projet pédagogique** : Ce séjour concerne les élèves de 1ere de la spécialité Espagnol (LLCER) de trois établissements scolaires
- **Nombre de participants** : 17 (15 élèves et 2 accompagnateurs) ;
- **Dates** : du 22 au 24 mai 2023 dont 2 nuitées :
    - Départ de la Gare Lorraine TGV à destination de Paris Gare de l'Est
    - Retour par le TGV de 16h33 de la Gare de l'Est pour une arrivée Gare Lorraine TGV à 18h31
- **Descriptif de la prestation demandée** : cf document Descriptif du voyage à Paris 2023

Personne à contacter pour des précisions sur le séjour

Les candidats pourront poser des questions par courrier électronique à **Mme Zannetti Sandra** (***Professeur d'Espagnol et organisatrice*** à l'adresse : sandra.zannetti@ac-nancy-metz.fr .

Transmission de l'offre

- Sur la plateforme de publication de l'AJI

Date et heure limites de remise des offres :
- L'offre devra être parvenue avant le **mercredi 22 mars 2023 à 12h00**.
- Tout retard entraînera l'élimination du candidat.
- Les dossiers de réponse seront obligatoirement rédigés en langue française.

Documents à produire

1. Le prix global du séjour (HT et TTC).
2. Le prix unitaire par participant.
3. Le coût du transport et de l'hébergement envisagés (**faire apparaître séparément ces deux coûts**).
4. Le coût des activités.
5. Le prix de l'assurance Garantie – Annulation - Voyage.
6. Le caractère ferme et définitif des prix proposés pour la durée du marché comprenant tous les frais afférents (aucun prix « à partir de » ne sera accepté).
7. Le programme détaillé des prestations.
8. L'acte d'engagement joint en annexe.
9. En cas de sous-traitance, la présentation de l'entreprise et des prestataires retenus (DC3 et DC4).

Durée de validité de l'offre

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la date du séjour.

Jugement de l'offre

Le pouvoir adjudicateur étudiera les offres et se réserve le droit de demander des compléments d'information. Une phase de négociation pourra être engagée avec les candidats. L'offre retenue sera celle qui obtiendra la meilleure note sur les critères suivants :

	Pondération
1. Economiquement la plus avantageuse au regard du prix	**40%**
2. Qualité des services proposés	**30%**
3. Adéquation de l'offre par rapport à la demande décrite	**30%**

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note en fonction de ce barème. En cas d'égalité, le prestataire candidat qui aura formulé l'offre financière la moins élevée se verra attribuer le marché.

Modalités de paiement

Le paiement global du séjour s'effectuera par mandat administratif avec virement bancaire ou postal dans les délais fixés par la règlementation en vigueur. L'unité monétaire est l'euro. Conformément aux dispositions de l'instruction n° 10-003-29 du 29 janvier 2010, le paiement avant service fait de voyages et de séjours est possible dans la limite de 70% du prix du voyage, qui sera payé sous forme de deux acomptes. Le dernier paiement de 30% du prix du voyage sera effectué après le séjour.
Le premier acompte de 20% sera versé à la commande et le second acompte de 50% sera versé un mois avant le départ.

Les factures d'acomptes et de solde devront être déposées sur le portail mutualisé de l'État https://chorus-pro.gouv.fr (Siret du lycée : 195 700 851 000 15 ; il n'existe pas de code service ; le numéro de bon de commande du lycée est à reporter dans le champ « engagement »). Les factures devront comporter les mentions légales :

- Désignation de la personne publique contractante ;
- Nom et adresse du fournisseur ;
- Numéro de SIRET ou SIREN ;
- N° de la facture ;
- N° de l'engagement du lycée ;
- Dénomination précise des prestations ;
- Coût des différentes prestations (Transport : x euros, hébergement : x euros, activités : x euros, etc.) ;
- Montant de la TVA ;
- Numéro de compte bancaire ou postal (IBAN & BIC).